

09 records

société par actions simplifiée au capital de 50 euros
siège social : 3 Rue Raspail 93200 Saint-Denis
940638356 RCS Bobigny
(la "Société")

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 30/03/2026

Les Associés :

- Monsieur Abdelfatah Daou, né le 29/06/1995 à Enghien-les-Bains (95880), de nationalité française, demeurant 3 Rue Raspail 93200 Saint-Denis, titulaire de 250 actions en pleine propriété
- Monsieur Marius Garzino, né le 01/11/2003 à Paris 14e Arrondissement (75014), de nationalité française, demeurant 15 Rue Gabriel Péri 93200 Saint-Denis, titulaire de 250 actions en pleine propriété

soit la totalité des Associés, détenant ensemble cinq cents (500) actions, soit la totalité des actions de la Société,

prennent, conformément aux dispositions légales applicables, les décisions suivantes :

DÉCISION 1 (Modification de la date de clôture de l'exercice social)

Les Associés décident, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société à compter de ce jour.

La nouvelle date de clôture de l'exercice social de la Société est le 30 novembre.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 2 (Modification corrélative des statuts de la Société)

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, les Associés décident de modifier l'article 23 des statuts de la Société comme suit :

- la mention de la date de clôture de l'exercice social à savoir le "**31 décembre**" est supprimée et est remplacée par la mention de la nouvelle date de clôture de l'exercice social à savoir le "**30 novembre**".
- la mention de la date d'ouverture de l'exercice social à savoir le "**1er janvier**" est supprimée et est remplacée par la mention de la nouvelle date d'ouverture de l'exercice social à savoir le "**1er décembre**".

Le reste de l'article demeure inchangé. L'ensemble de ses stipulations restent applicables.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 3 **(Signature électronique pour les formalités)**

Les Associés conviennent expressément qu'ils pourront signer électroniquement les présentes conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services Yousign qui assurera le cas échéant la sécurité et l'intégrité des copies numériques de la décision dans les conditions prévues par les lois applicables.

Les Associés s'engagent chacun en ce qui le concerne à prendre toutes les mesures appropriées pour que la signature électronique des présentes décisions soit effectuée par son représentant dûment autorisé aux fins des présentes.

Chacun des Associés reconnaît et accepte que sa signature via le processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois applicables et, en conséquence, renonce irrévocablement et inconditionnellement par les présentes à tout droit que cette partie pourrait avoir d'engager une réclamation et/ou une action en justice, directement ou indirectement, découlant de ou liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de son intention de conclure le présent contrat à cet égard.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 4 **(Pouvoirs pour les formalités)**

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

**

Les présentes, constatant les décisions unanimes des Associés en date du 30/03/2026, seront mentionnées sur le registre des délibérations des Associés.

Un original du présent acte, signé par tous les Associés et les dirigeants sociaux, est remis au Président, qui le reconnaît, afin qu'il soit conservé dans les archives de la Société.

Fait à Saint-Denis, le 30/03/2026,

Abdelfatah Daou
Président et Associé

Marius Garzino
Directeur Général et Associé